



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le garde des sceaux,  
Ministre de la justice**

Paris, le

**OBJET** : Mission d'urgence relative à la déjudiciarisation

Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation,  
Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Premier président de la Cour des comptes,

Depuis plusieurs années, le ministère de la Justice est alerté sur les difficultés croissantes des juridictions à audier, dans des délais raisonnables, les procédures, tant en matière civile que pénale.

Outre les insatisfactions légitimes que cette situation suscite auprès des justiciables concernés, en particulier des victimes, en raison des délais parfois inacceptables de jugement, et qui ne font que nourrir la défiance de nos concitoyens envers la Justice, ces difficultés exposent parallèlement les juridictions à des risques de dysfonctionnements et par suite de contentieux.

Des procédés de déjudiciarisation ont été développés à l'occasion de récentes réformes, accompagnant ainsi un mouvement initié par les juridictions pour assurer un traitement plus rapide de certains contentieux.

En matière pénale, ces évolutions ont permis de renforcer l'efficacité des réponses attendues par nos concitoyens en offrant une nouvelle répartition des contentieux, dont certains peuvent relever de sanctions autres que pénales.

.../...

Dans le domaine civil une rationalisation de la répartition des compétences par blocs est intervenue, par exemple dans le contentieux des aides au logement et de la rétention des étrangers.

Ce mouvement est toutefois resté cantonné à des procédures et contentieux formels ou techniques et il n'a pas permis, en tout état de cause, de recentrer le juge judiciaire sur ce qui justifie pleinement son intervention.

Monsieur Christophe SOULARD, Premier président de la Cour de cassation  
Monsieur Rémy HEITZ, Procureur général près la Cour de cassation  
Monsieur Didier-Laurent TABUTEAU, Vice-Président du Conseil d'Etat  
Monsieur Pierre MOSCOVICI, Premier président de la Cour des comptes

Il apparaît nécessaire d'aller encore plus loin dans cette voie, en préservant les principes fondamentaux qui régissent notre droit, pour répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens mais également pour contribuer à un meilleur fonctionnement de la justice.

Tel est le sens du discours de politique générale prononcé le 1er octobre dernier par le Premier ministre, Michel Barnier, qui appelle notamment de ses vœux un recours accru aux sanctions administratives et aux amendes forfaitaires délictuelles.

Le comité des Etats généraux de la justice a déjà proposé, dans son rapport du 8 juillet 2022, des pistes de réflexion.

Afin d'aller dans le sens de ces orientations, j'ai souhaité vous solliciter pour constituer une mission d'urgence sur l'évolution de l'office des magistrats judiciaires, en identifiant les procédures et contentieux civils et pénaux qui apparaîtraient, au terme de vos travaux, pouvoir être pris en charge en tout ou partie :

- selon des procédures judiciaires faisant intervenir les magistrats aux seules étapes et dans des conditions où leur intervention est pleinement justifiée ;
- par les juridictions administratives ou financières ;
- par l'administration elle-même sous le contrôle du juge ;
- par les intéressés eux-mêmes dans le cadre de procédures amiables ou autres modes alternatifs de règlement des litiges.

Dans le cadre de vos travaux, il vous appartiendra, en vous appuyant sur les études, rapports et avis existants sur cette thématique, en procédant à toutes auditions que vous estimerez utiles, de dresser un état des lieux des précédents de déjudiciarisation, et de formuler toutes propositions utiles, d'ordre normatif ou organisationnel, permettant d'aller plus loin, dans le strict respect des intérêts des justiciables, de tiers et dans le respect de nos principes ainsi que de l'exigence de sécurité juridique qui s'attachera à toute transition d'un système à un autre.

Je vous remercie d'avoir accepté de désigner, pour constituer cette mission d'urgence composée de six membres, deux membres de la Cour de cassation, deux membres du Conseil d'Etat et deux membres de la Cour des comptes.

.../...

Pour mener à bien leurs travaux, ils seront assistés de membres de l'Inspection générale de la justice et pourront compter sur le soutien du secrétariat général, des directions et l'ensemble des services de l'administration centrale du ministère.

Eu égard à la nécessité d'apporter des réponses urgentes à ces questions et à la disponibilité de nombreux travaux récents qui s'y rapportent, j'attacherai du prix à ce qu'ils me rendent destinataire de leur rapport définitif au plus tard le 15 février 2025.

Je vous remercie de votre engagement et vous prie de croire, Messieurs les Premiers présidents, Monsieur le Procureur général, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Didier MIGAUD**